



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Allocution de M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire, à l'occasion de la ratification de la nouvelle constitution tunisienne

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale constituante,
Monsieur le Premier Ministre,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'Union interparlementaire, j'aimerais de tout cœur féliciter nos frères et collègues de l'Assemblée nationale constituante de Tunisie d'avoir réussi à ratifier la nouvelle Constitution de la République de Tunisie, le 27 janvier 2014, et je tiens à féliciter et à saluer le peuple tunisien, avec toutes ses forces vives.

Je vous félicite d'être parvenus à un consensus, qui a pris en compte les orientations des différentes parties et qui représente les convictions de la société tunisienne. C'est un exploit. Permettez-moi de vous féliciter, vous les membres de l'Assemblée nationale constituante de Tunisie, et notamment M. Mustapha Ben Jaafar, d'avoir réussi à répondre aux attentes du peuple tunisien.

Comme vous le savez, il était impératif d'avoir une constitution qui garantisse les droits fondamentaux et les libertés individuelles et collectives pour consolider les bases de la démocratie dans votre pays. Le 27 janvier 2014 restera un jour mémorable dans l'histoire de la Tunisie. C'est le jour où auront été jetées des bases solides pour la construction d'un Etat moderne et démocratique.

La garantie de la liberté de conscience, l'égalité entre hommes et femmes, et la création d'un Etat responsable de la protection des personnes vulnérables représentent les piliers de la démocratie. Ces principes font partie intégrante des valeurs, des convictions et des aspirations de notre organisation, l'UIP, dont la Tunisie est membre.

Je tiens également à vous féliciter d'avoir réussi à garantir dans votre Constitution la parité hommes-femmes au Parlement et dans les autres institutions électives.

L'UIP est prête à vous accompagner en vous fournissant tout le soutien que vous jugerez nécessaire et utile aux fins de la réalisation des objectifs de la Constitution, dans l'intérêt de toutes les citoyennes et de tous les citoyens tunisiens .

L'exemple tunisien peut être utile à d'autres, qu'il s'agisse du fond ou de la méthode.

C'est pourquoi j'invite Monsieur le Président Mustapha Ben Jaafar, à relater l'expérience de l'adoption de la nouvelle constitution de la Tunisie aux 162 Membres de notre organisation, lors de la 130ème Assemblée que l'Union interparlementaire tiendra à Genève au mois de mars.

Encore une fois, je vous félicite et je suis fier de cette constitution, de cet événement, de la nouvelle Tunisie et des Tunisiens qui sont en train d'écrire une nouvelle page de leur histoire en pensant à l'avenir.

Le processus de transition démocratique est difficile et déterminant, et la chose la plus importante que nous ait enseignée l'histoire est peut-être qu'on ne peut pas s'opposer à la volonté du peuple. La Tunisie nous a appris que « Si le peuple un jour souhaite la vie, le destin n'a d'autre choix que de la lui accorder ». L'occasion qui nous réunit aujourd'hui en est la preuve palpable. Le peuple tunisien a voulu la vie, et la ratification de la Constitution est le premier fruit de cette volonté.

Je vous souhaite plein succès dans cette voie, dans la mise en place d'institutions et la tenue d'élections qui permettent au peuple d'être représenté, afin de renforcer les fondements de la démocratie à laquelle aspire le grand peuple de Tunisie.

Je vous remercie.